

## AN 2 LA COOPERATION DECENTRALISEE : LE ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES

**3 semaines, soit 90 heures**

*pour les dates: voir calendrier programme*



### **Problématique**

Depuis 10 ans les collectivités locales se sont imposées comme des acteurs du champ de la coopération et des relations internationales. Compte tenu de la diversité des contextes et des politiques nationales et internationales en la matière, il n'existe cependant pas UNE coopération décentralisée mais une multitude de définitions et de pratiques. Malgré cette diversité, la coopération décentralisée reste marquée par une approche très « descendante » où « le nord aide le sud » et où les projets d'infrastructures l'emportent sur l'appui institutionnel.

La coopération décentralisée représente un enjeu très important pour les collectivités locales des pays engagés dans un processus de décentralisation, en ce qui concerne la création ou le renforcement d'espaces publics locaux. Pourtant en France les collectivités locales ont des difficultés à faire de la coopération décentralisée un réel outil de leur politique locale.

Du point de vue des citoyens la coopération décentralisée peut être aussi un formidable espace de dialogue au sein de leur collectivité et un outil d'ouverture à l'international. Il est donc indispensable de former des acteurs en mesure d'appuyer les collectivités locales dans la co-construction de leurs projets de partenariats de coopération décentralisée.

### **Objectifs**

- ◆ Maîtriser les concepts, connaître les acteurs et les actions.
- ◆ Connaître les mécanismes institutionnels et financiers.
- ◆ Renforcer la contribution de la coopération décentralisée aux dynamiques de développement local et aux processus de décentralisation en France et dans les pays partenaires.

### **Contenu**

- ◆ La coopération décentralisée : définitions, historique, évolutions, contexte juridique
- ◆ Diversité et rôle des acteurs, diversités et convergence des actions
- ◆ Rôles et positionnement de la coopération décentralisée, rôle par rapport à la décentralisation, aux mondialisations et aux dynamiques de développement local
- ◆ Spécificités de la coopération décentralisée et articulation avec les autres modes de coopération
- ◆ Dispositifs d'appui à la coopération décentralisée.
- ◆ Les réseaux internationaux de collectivités locales et place des collectivités locales dans les négociations internationales.

### **Méthode**

Alternance entre apports théoriques, études de cas et travaux de groupes.  
Rencontres avec des acteurs français de la coopération décentralisée.

Coût du module seul : 900 €

*Il convient d'ajouter 60€ de frais d'inscription, quel que soit le nombre de modules choisis.*

CIEDEL FORMATION  
19, rue d'Enghien 69002 LYON  
Téléphone : + 33 4 72 77 87 50

Fax : + 33 4 72 41 99 88  
Messagerie : [ciedel@univ-catholyon.fr](mailto:ciedel@univ-catholyon.fr)  
Site web : <http://www.ciedel.org>

### ➔ DOSSIER D'INSCRIPTION

Sur demande ou téléchargeable sur [www.ciedel.org/inscriptions\\_general.htm](http://www.ciedel.org/inscriptions_general.htm)

### ➔ CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau III (Bac+2) et cinq années d'expérience, en situation de responsabilité sur des projets/programmes de développement

ou

Niveau III (Bac + 3) ou plus et un minimum de deux années d'expérience en situation de responsabilité sur des projets/programmes de développement

et

Examen par le conseil scientifique du CIEDEL des motivations et du projet professionnel présentés dans le dossier d'inscription

Pré-requis : maîtrise des outils informatiques Word, Excel, Internet

### ➔ POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Le CIEDEL ne délivre pas de bourses d'études, mais il est possible d'en obtenir auprès d'autres institutions.

#### **Pour les personnes résidant en France :**

Les coûts de formation peuvent être pris en charge par les différents dispositifs de formation professionnelle (Congé Individuel de Formation, Droit individuel à la formation, Allocation Retour à l'Emploi par la Formation, Fonds pour la Formation en Accès Individuel Régional...)

Le numéro de formation préalable du CIEDEL est : 82 690 876 469

Le CIEDEL est également agréé pour la formation aux élus locaux français.

#### **Pour les ressortissants de pays étrangers :**

Les fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales peuvent s'adresser à leurs Ministères et leurs tutelles, Les fonctionnaires et personnels des ONG et bureaux d'études peuvent s'adresser aux Services de Coopération et Action Culturelle des Ambassades de France (SCAC), à la Banque Mondiale, au PNUD, au FED...

Les personnes des ONG, bureaux d'études et projets peuvent s'adresser aux bailleurs de fonds de leurs organisations et de leurs projets qui disposent généralement de lignes de financement pour le renforcement des capacités des agents de développement

Le RAFOD (Réseau d'Appui aux Formations et Actions pour le Développement) peut co-financer des bourses demandées par des ONG ou des bureaux d'étude pour les membres de leur personnel (RAFOD- BP 2306, 69216 LYON cedex 02)

### **ATTENTION**

En France comme dans les autres pays, et quel que soit l'organisme financeur, l'obtention d'une bourse demande plusieurs mois et elle est conditionnée par l'obtention d'un certificat de pré-inscription du CIEDEL.

De ce fait, les demandes de bourse doivent être déposées avant la programmation budgétaire des financeurs, soit le plus souvent pour une formation commençant l'année suivante.

CIEDEL FORMATION  
19, rue d'Enghien 69002 LYON  
Téléphone : + 33 4 72 77 87 50

Fax : + 33 4 72 41 99 88  
Messagerie : [ciedel@univ-catholyon.fr](mailto:ciedel@univ-catholyon.fr)  
Site web : <http://www.ciedel.org>